



ASSEMBLEE GENERALE ELECTRONIQUE VENDREDI 26 JUIN 2020

PROCES-VERBAL

Présents

Présidence : Monsieur Daniel FONTENIAUD

Pour les Clubs de Ligue

Présents ou représentés :

Es Appoigny – Arc Gray Esperance – As Audincourt – Aj Auxerre – Cs Auxonne – Fco Avallon – As Baume les Dames – As Bavilliers – As Beaune – Fc Belfortaine ASM – Besançon Académie Futsal - Besançon Football – Besançon Sporting Futsal – Bessoncourt Roppe C. Larivière – Blanzay Féminines 71 Sud Bourgogne – Bresse Jura Foot – Bresse Sud RC – Us Cerisiers – Chablis – Acf Chalon - Fc Chalon – Fc Champagnole – Cs Charmoy et Philantropique – Château de Joux AS – Us Chatenois les Forges – As Chatenoy – U. Chatillonnaise Colombine Football – Fc Chevannes – Chevigny Saint Sauveur – As Clamecy – Us Cluny – Us Colombier Fontaine – Ladoix – Us Cosne – As Danjoutin Andelnans Meroux - Dijon Asppt – Dijon Clenay Val de Norge Futsal - Dijon Fco – Dijon Métropole Futsal – Dijon ULFE – Dijon Université – Ets Doubs – Drugeon Sport - Es Exincourt Taillecourt – Ent. Fauverney Rouvres – Us Francheville – Fc Giro Lepuix – Fc Grand Besançon – Fc Gueugnon – Haute Lizaine Pays Héricourt - Us Joigny – As Jura Dolois – Jura Lacs F – Jura stad' FC – Jura Sud Foot – As Lachapelle de Guinchay – La Charité – La Clayette - La Joux Nozeroy Cantonal – Us Larians et Munans – Jo Le Creusot – Us Les Ecorces – Us Les Fins – Es Les Fonges – Es les Sapins - As Levier – Fc L'Isle sur le Doubs – Rc Lons le Saunier – Fc Louhans Cuiseaux – Js Luronnes – As Magny – Cl Marsannay – As Melisey Saint Barthélémy – As Mellecey Mercurey – Cs Mervans – Us Meursault – As Meziré Fesches le Chatel – Asuc Migennes – Fc Mirebeau Pontailler Lamarche – Fc Montceau Bourgogne – Montceau Team Foot – Js Montchanin – Fc Morteau Montlebon – Fc Nevers 58 - Rc Nevers Challuy – Fc Noidanais – Offemont As – As Orchamps Val de Vennes – Us Paray Cheminots – Fc Paron - Us Passavant – Ent Pays Maichois – PMA Futsal - Fc Poligny Grimont – Us Pont de Roide Vermondans – Cs Portusien - As Pouilly en Auxois – Fc 4 Rivières 70 – Fc Rochefort Amange – As Sagy - As St Benin – St Bonnet la Guiche – Asu St Jean de Losne – Fr St Marcel – Us St Sernin – Us St Vit – Cs Sanvignes – Es Saugette Entreroches – Us Sennecey le Grand Canton - Fc Sens – Fc Sochaux Montbéliard – Us Sochaux – As Sornay – Us Sous Roches Valentigney – Sud Nivernais Imphy Decize – Sud Nivernaise 58 - Fc Valdahon Vercel – Asa Vauzelles – Sc Villers le Lac - Us Villers les Pots.

Pour les Délégués représentant les Clubs de District

Côte d'Or	/
Doubs-Territoire Belfort	Jean Jacques Aubry – Dominique Menettrier – Jean Yves Renou
Haute-Saône	Bernard Gauthier
Jura	Alain Bouvier – Nicolas Thabard
Nièvre	Lionel Grisard – Samuel Langevin – Jean François Voisin
Saône et Loire	Régis Pichet - Gérard Popille - Michel Vernusse -
Yonne	Florence Brunet - Adelino Das Neves – Marie Noëlle Torre Wallerand

ORDRE DU JOUR

1. Schéma des compétitions régionales Seniors Masculins
2. Schéma des compétitions régionales Seniors Féminines
 - 2.1. Format de la R1 Féminine
 - 2.2. R3 Féminines
3. Questions diverses reçues par écrit avant le 15 juin 2020

QUORUM

Concernant le quorum, sont présents ou représentés :

- * Clubs de « Ligue » 120 clubs de ligue sur les 165 convoqués
3 231 voix sur un total de 4 472 voix (72.25%)
- * Clubs de « District » 16 délégués représentant les clubs de district sur les 37 convoqués
758 voix sur un total de 1 800 voix (42.11%)

Soit un total

- De **136 clubs et délégués** représentant les clubs sur les **202** convoqués
- De **3 989 voix** des membres présents ou représentés sur les **6 272 voix** que peut compter cette Assemblée.

L'article 12.5.3 des Statuts de la Ligue précise les règles du quorum, à savoir que « *la présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations* ». Il ressort que sont présents ou représentés 136 délégués sur les 202 que constitue l'Assemblée (67,33%) représentant 63.60 % des voix totales. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut alors valablement délibérer. »

MESSAGE VIDEO D'ACCUEIL PAR LE PRESIDENT DE LA LIGUE DANIEL FONTENIAUD

« Bonjour à toutes et à tous, Merci de votre présence à cette assemblée électronique.

J'espère tout d'abord que vous et vos familles allez tous bien. Nous nous trouvons dans une situation très particulière dans ce contexte lié à la crise du COvid-19, crise totalement inédite depuis plus d'un siècle, qui a bouleversé notre société et par conséquent notre football.

Cette pandémie a touché de très nombreuses personnes en France et dans le Monde. Notre région a été particulièrement impactée du fait en particulier de la proximité d'un des premiers clusters à Mulhouse. Je transmets bien sûr tout mon soutien à ceux qui ont été frappés de près ou de loin par cette maladie.

La mobilisation et la solidarité n'ont pas été de vains mots et nous devons remercier tous ceux qui ont travaillé sans relâche au service des autres pour nous permettre de traverser cette crise.

Dès le début, la seule priorité de la Ligue a été de protéger l'ensemble de ses salariés, l'ensemble de ses bénévoles, et bien sûr de ses licenciés : arrêt de toutes les compétitions, de toutes activités sportives, fermeture des locaux, annulation de toutes réunions en présentiel. Il a fallu nous organiser, en particulier informer les clubs, les licenciés, et nous avons essayé pendant toute cette période de vous informer du mieux possible en mettant en place une communication spécifique, avec une newsletter hebdomadaire spéciale Covid-19, une adaptation du site internet avec de nouvelles rubriques « informations Covid-19 » et « documentation Covid-19 » avec la mise à disposition de nombreux documents nécessaires pour pouvoir gérer pendant cette période.

Nous avons pu, tous ensemble, maintenir du lien social grâce aux outils numériques qui ont été bien utiles et je tiens à féliciter tous les clubs qui ont animé cette période à travers de multiples initiatives, qui ont participé aux actions que nous avons mises en place - que ce soit les défis, les quizz, les tournois, le Pe' at home, le challenge U13 -, et puis bien évidemment à travers de nombreuses vidéos dans beaucoup de domaines de notre activité sportive.

Nous venons de vivre une période exceptionnelle, une période très particulière à la fois collectivement et individuellement : 55 jours de confinement, puis un déconfinement progressif à partir du 11 mai dernier. Depuis le 2 juin, nous sommes entrés dans la deuxième phase de ce déconfinement. Les sports collectifs restent interdits. Mais tout en continuant à respecter les gestes barrières et à tout faire pour limiter la propagation du virus, vous pouvez remettre en place des pratiques alternatives dans vos écoles de football et dans vos clubs de manière plus générale.

La Fédération a publié un guide de reprise, certes dans des conditions particulières, mais le football reprend vie et peut permettre de recréer un vrai lien social.

Je me joins à Martin Luther King pour dire « il faut accepter les déceptions passagères, mais conserver l'espoir pour l'éternité ». Moi je crois qu'on conserve beaucoup d'espoir pour le football, et que ce football bien sûr va continuer. Nous espérons tous qu'on pourra reprendre une saison normale dès le mois d'août prochain avec un début de compétition, vous l'avez vu, fin août-début septembre. »

1. SCHEMA DES COMPETITIONS REGIONALES SENIORS MASCULINS

Présentation vidéo par le Président de la Ligue Daniel FONTENIAUD.

« Pour l'aspect sportif, cette saison a bien sûr été très spéciale. Le 16 avril dernier, le Comité Exécutif de la Fédération a pris la sage décision de mettre un terme aux compétitions régionales et départementales et a défini les règles et les modalités d'arrêt de ces compétitions.

La décision prise est nationale et s'applique à l'ensemble du territoire, à l'ensemble des Ligues et Districts, essentiel d'un point de vue de la cohérence et de l'équité. Aucun choix ne pouvait être parfait et satisfaire chacun. La solution retenue était sans doute la moins mauvaise en limitant les descentes et en maintenant les accessions réglementaires. C'est l'intérêt général qui a été pris en compte, sans pouvoir tenir compte de tous les intérêts particuliers. Certes, cela ne satisfait pas tous les clubs, mais sans doute le plus grand monde.

L'application des décisions du Comex de la Fédération pour nos championnats régionaux seniors masculins nous a amenée à 31 clubs en Régional 1.

Le Conseil d'Administration de la Ligue a donc décidé, comme la Fédération l'avait rendu possible, de porter le championnat Régional 1 Masculin à 3 groupes de 12 équipes au lieu des 2 groupes de 14 équipes actuellement. Cela a entraîné des montées supplémentaires pour atteindre ces 36 équipes en Régional 1.

Créer 3 groupes de R1 comporte à la fois des inconvénients et des avantages. D'un côté il y aura peut-être une baisse de niveau de la R1 comme évoqué à plusieurs reprises, mais d'un autre côté cela limitera les déplacements et permettra de faire un groupe mélangeant enfin nos clubs au cœur de notre nouvelle Ligue, au cœur de notre nouvelle région.

Cette solution a été présentée au Conseil des Présidents de clubs, qui nous accompagne et qui l'a plébiscitée.

Nous proposons aujourd'hui que ces modifications deviennent pérennes.

En effet, si nous devions revenir sur une situation antérieure en fin de saison prochaine (soit 2 groupes de 14), il faudrait faire descendre de très nombreuses équipes :

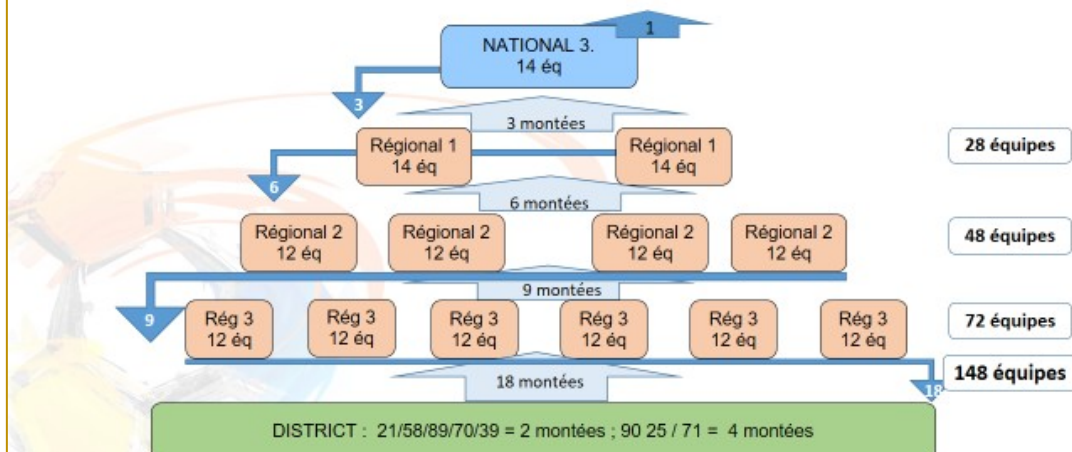
- 14 descentes de R1 en R2 soit 8 supplémentaires,
- 17 descentes de R2 en R3 soit 8 descentes supplémentaires,
- 30 descentes de R3 en District soit 12 descentes supplémentaires

Ce qui fait un total de 28 descentes supplémentaires qui devraient avoir lieu en fin de saison 2020-2021.

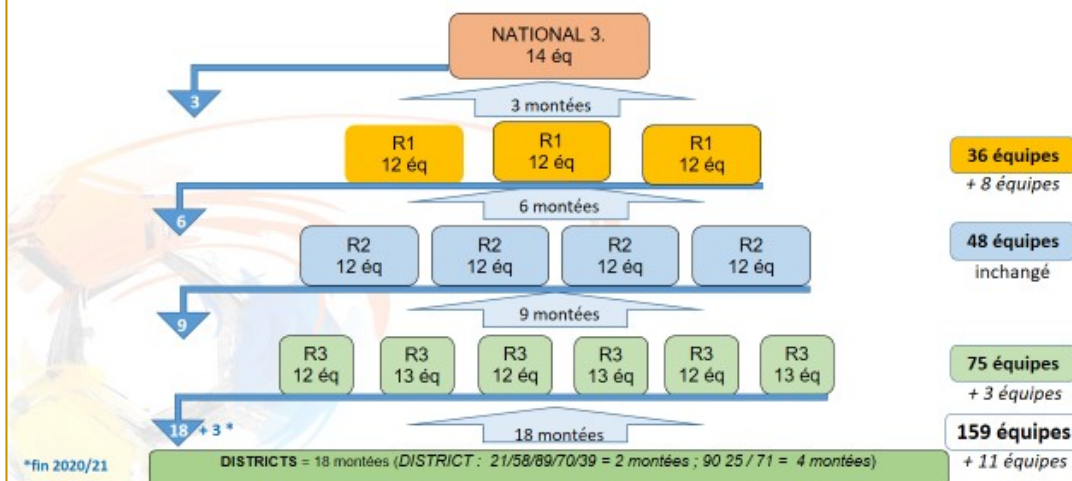
La pérennisation limitera donc l'impact pour les clubs en fin de saison prochaine et évitera de faire revivre la même situation traumatisante que nous avons connue il y a deux saisons, ce à quoi nous ne tenons pas du tout.

En outre cette évolution sera une bonne formule par rapport à une future réforme, sans doute nécessaire, des compétitions nationales. »

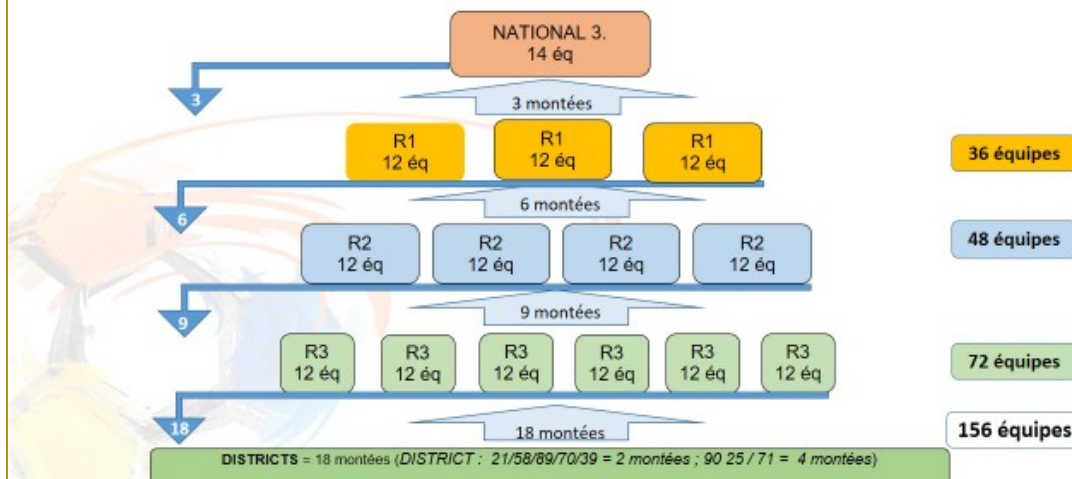
**FONCTIONNEMENT SENIOR
DEPUIS
FIN DE SAISON 2018/2019**



**FONCTIONNEMENT SENIORS
SAISON 2020/2021**



**PROPOSITION FONCTIONNEMENT
SENIORS
SAISON 2021/2022**



REGLEMENTS DE LA LIGUE

ARTICLE 44 – CHAMPIONNAT REGIONAL 1 (R1)

A partir de la saison 2020/2021

Le championnat R1 comprendra 36 équipes réparties en 3 groupes de 12 clubs.

Les 36 équipes autorisées à participer à ce championnat sont désignées comme suit :

- les 3 équipes rétrogradant du championnat N3 à l'issue de la saison précédente,
- les 6 équipes éligibles à l'accession ayant obtenu le meilleur classement du championnat R2 à l'issue de la saison précédente, à savoir la 1ère classée de chaque groupe de R2 et les 2 meilleures 2èmes classées sur l'ensemble des groupes R2.
- les 27 équipes du championnat R1 de la saison précédente à savoir, les 9 équipes classées de la 2^{ème} à la 10^{ème} place incluse dans chacun des trois groupes.

ARTICLE 45 – CHAMPIONNAT REGIONAL 2 (R2)

A partir de la saison 2020/2021

Le championnat R2 comprendra 48 équipes réparties en 4 groupes de 12 clubs.

Les 48 équipes autorisées à participer à ce championnat sont désignées comme suit :

- les 6 équipes rétrogradant du championnat R1 à l'issue de la saison précédente, à savoir les 2 dernières de chaque groupe,
- les 9 équipes éligibles à l'accession ayant obtenu le meilleur classement du championnat R3 à l'issue de la saison précédente, à savoir la 1ère classée de chaque groupe (6) et les 3 meilleures 2èmes classées sur l'ensemble des groupes.
- les 33 équipes du championnat R2 de la saison précédente, à savoir les 14 équipes classées de la 3ème à la 9ème place incluse dans les 2 groupes qui ont 2 accessions, les 16 équipes classées de la 2ème à la 9ème place incluse dans les 2 autres groupes et les 3 meilleures 10èmes.

⇒ Vote n°1 : Validez-vous les modifications apportées aux articles 44 et 45 concernant la pérennisation d'un championnat de Régional 1 Masculin avec 3 groupes de 12 équipes ?

Oui	3 229	89.22%
Non	390	10.78%
	3 619	

Les modifications apportées aux articles 44 et 45 sont approuvées à la majorité des voix.

2. SCHEMA DES COMPETITIONS REGIONALES SENIORS FEMININES

2.1. FORMAT DE LA R1F

Présentation vidéo par le Président de la Ligue Daniel FONTENIAUD.

« Le deuxième sujet concerne les championnats Régionaux Féminins de Régional 1 et Régional 3.

De la même manière, la conséquence de l'application des décisions du Comex de la Fédération pour les championnats Seniors Féminins est que la R1F se retrouve à 11 équipes. Le Conseil d'Administration a décidé là aussi de porter la R1 Féminine à 12 équipes pour la saison prochaine.

Et nous vous proposons de pérenniser aussi cette situation à l'issue de la saison 2020-2021 et donc de maintenir la Régionale 1 Féminine à 12 équipes.

Le développement et la structuration du football féminin dans notre Ligue avec un nombre de licenciées et de clubs en forte évolution, nous permet de construire une pyramide mieux étoffée, et d'avoir à l'avenir une Régionale 1F à 12 équipes, soit le même nombre d'équipes que dans un groupe masculin de R1, de R2 ou R3.

De plus, pour bénéficier de la possibilité pour nos clubs de disputer en fin de saison les barrages d'accèsion en D2 Féminine, il faut que notre groupe de R1F termine le championnat à 10 équipes minimum. En ayant un groupe de 12, nous ne prendrons plus de risques en cas d'un forfait toujours possible d'une équipe.

Cette pérennisation nécessite la modification de l'article 72 de nos règlements généraux que nous avons rebaptisé 72.1 pour plus de clarté. »

REGLEMENTS DE LA LIGUE

ARTICLE 72- ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS

L'équipe championne du groupe de REGIONAL 1F participe à la phase d'accèsion nationale, ou son meilleur suivant participant au championnat, pour autant que l'empêchement du précédent résulte d'une disposition réglementaire ou bien qu'il s'agisse d'un renoncement volontaire. Le second classé, exclusivement, peut potentiellement être appelé à participer à la phase d'accèsion nationale s'il répond aux critères définis au règlement fédéral.

Une équipe rétrogradant d'un championnat ne peut être remplacée par une autre équipe du même club en position d'y accéder.

L'équipe reléguée est versée dans le championnat de niveau immédiatement inférieur et entraîne la rétrogradation de l'équipe réserve si celle-ci se maintient.

Art.72-1 - R1 FEMININ

Le championnat R1F comprendra un groupe unique de **12** clubs.

Les **12** équipes autorisées à participer à ce championnat sont désignées comme suit :

- Les **10** équipes classées jusqu'à la **10^{ème}** place incluse de R1F de la saison précédente sauf en cas de relégation d'une équipe évoluant en D2F la saison précédente. Dans ce cas, seules les **9** équipes classées jusqu'à la **9^{ème}** place incluse de R1F seront retenues.
- les 2 équipes éligibles à l'accèsion ayant obtenu le meilleur classement du championnat R2F de la saison précédente, à savoir la première classée de chaque groupe, ou le meilleur ayant droit,
- L'équipe classée **11^{ème}** du championnat R1F de la saison précédente si **une** équipe qualifiée pour la phase d'accèsion nationale accède au championnat D2F.

En cas de groupe incomplet, il sera fait appel dans l'ordre défini ci-après :

- à l'équipe la mieux classée des équipes reléguées du championnat R1F conformément aux règlements généraux de la Ligue.
- à la 3^{ème} équipe la mieux classée sur l'ensemble des groupes du championnat R2F la saison précédente, et éventuellement aux suivantes si besoin.

⇒ Vote n°2 : Validez-vous les modifications apportées à l'article 72-1 concernant la pérennisation d'un championnat de Régional 1 Féminin avec 1 groupe de 12 équipes ?

Oui	3 522	97.32%
Non	97	2.68%
	3 619	

Les modifications apportées à l'article 72-1 sont approuvées à la majorité des voix.

2.2. R3 FEMININES

Présentation vidéo par le Président de la Ligue Daniel FONTENIAUD.

« Nous profitons également de cette assemblée générale pour vous proposer de nouvelles modalités de gestion du championnat R3 Féminin, ce sera l'objet du troisième vote.

Lors de la fusion, le choix qui avait été fait pour les compétitions féminines était que les compétitions à 11 soient gérées par la Ligue et que les compétitions à 8 soient gérées les Districts.

Le nombre croissant d'équipes souhaitant s'engager à 11 et les problèmes de distances kilométriques engendrent beaucoup de difficultés pour la gestion du R3 Féminin. De nombreuses équipes souhaiteraient s'engager à 11, tout en conservant une proximité géographique de la compétition. D'autre part, nous n'avons pas encore de véritable pyramide de nos championnats féminins. En particulier, nous n'avons pas de passerelle entre les Districts et la Ligue permettant des accessions de clubs. La R3 Féminine est un championnat ouvert simplement sur inscription.

La nouvelle organisation que l'on vous propose permettra de mettre en place une compétition féminine seniors à 11 dans les Districts ou en interdistricts, permettra des compétitions en phase automne en proximité géographique, et également entrainera l'accession en deuxième phase printemps des équipes ayant eu des résultats sportifs intéressants lors de la première phase.

C'est une nouvelle structuration de nos compétitions féminines, avec une phase automne dans les Districts ou interdistricts, et une véritable phase Ligue sur le printemps.

Cette modification est une nouvelle étape de l'évolution et de l'adaptation nécessaire de nos championnats féminins, qui répond à la progression de notre football féminin en Bourgogne-Franche-Comté et même sur le territoire national : hausse importante du nombre de licenciées et du nombre d'équipes et volonté pour certains d'évoluer à 11. »

REGLEMENTS DE LA LIGUE

Art.72.3 - R3 FEMININ

PHASE AUTOMNE

Le championnat R3F phase automne est organisé au sein des Districts qui en définiront les modalités.

De cette phase automne, 12 équipes seront retenues pour participer à la phase printemps.

Ces 12 équipes seront sélectionnées au sein des compétitions de District ou d'InterDistricts au prorata du nombre d'équipes engagées et ayant terminé la phase automne de la saison en cours.

PHASE PRINTEMPS

Gestion Ligue

Le championnat R3F **Access** Phase Printemps sera géré par la Ligue et composé de 2 **groupes de 6 équipes accueillant les 12 équipes retenues à l'issue de la phase automne.**

Les rencontres seront organisées en matches aller-retour

Les 4 équipes éligibles à l'accession ayant obtenu le meilleur classement du championnat R3F Access phase printemps à l'issue de la saison, à savoir les 2 premières de chacun des deux groupes, accéderont en R2F pour la saison suivante.

Les autres équipes seront remises à disposition des Districts afin de participer à la compétition R3F Phase automne la saison suivante.

Gestion District

Le championnat R3F second niveau Phase Printemps sera géré par les Districts

Ces groupes de second niveau seront composés :

- des équipes non retenues pour le championnat R3F Access,
- des équipes nouvellement engagées pour la phase printemps.

⇒ **Vote n°3 : Validez-vous les modifications apportées à l'article 72-3 concernant le championnat de Régional 3 Féminin ?**

Oui	3 477	96.08%
Non	142	3.92%
	3 619	

Les modifications apportées à l'article 72-3 sont approuvées à la majorité des voix.

3. QUESTIONS DIVERSES

Reçues par écrit avant le 15 juin 2020.

Présentation vidéo par le Président de la Ligue Daniel FONTENIAUD.

« Je ne commenterai pas bien sûr le vote dont vous venez de voir les résultats, puisque vous vous en doutez cette vidéo a été enregistrée en amont de cette assemblée générale.

Je souhaite simplement répondre aux questions posées par deux délégués

3.1. Monsieur Bernard GAUTHIER - délégué des clubs de District de la Haute-Saône

« **Première question** : le résultat d'exploitation de la saison 2018-2019 s'était traduit par un déficit de 466 000 €, le résultat comptable s'établissant en déficit à 351 000€, en raison d'un résultat financier positif de 10 000 € et d'un résultat exceptionnel positif de 105 000 €. Où en est l'exécution du budget 2019-2020 de la Ligue ?

Quelle est la situation de la Ligue à la date de l'assemblée générale ?

Les mesures annoncées pour contrôler l'exécution du budget en cours de saison ont-elles été appliquées ? Quels sont les impacts de ce contrôle ? »

Réponse :

« Effectivement la situation financière de la Ligue avait été compliquée l'année dernière, conséquence essentiellement de la fusion et de ses impacts. Vous aviez voté un budget en déficit de 81 000 € ramené à 31 000 € grâce à une subvention exceptionnelle de 50 000 € qui nous a été attribuée par le Président de la Fédération.

Nous avons mis en place un plan d'actions drastique pour tenir ce budget que nous avons présenté à l'occasion de l'assemblée générale et nous nous sommes donc fixés en interne l'objectif de retour à l'équilibre à l'issue de cette saison.

Le contexte est particulier mais lors de deux situations intermédiaires au 31 décembre, puis au 29 février soit juste avant la crise, je peux vous dire que nous étions totalement dans nos objectifs et que notre plan était parfaitement respecté. La crise est venue changer les plans mais la situation sera tenue en fin de saison. »

« **Deuxième question** : quel sera l'impact pour la Ligue de sa participation au Fonds de Solidarité du football destiné à soutenir les clubs amateurs. Réglementairement, cette participation qui sera débloquée à partir du mois de juillet devrait être supportée par l'exercice comptable 2020-2021, est-ce exact ? »

Réponse :

« La Fédération a mis en place un Fonds de Solidarité du football et a souhaité à juste titre que ce Fonds soit abondé par les Ligues et les Districts. Il est indispensable d'accompagner les clubs, pour vous aider à redémarrer la saison prochaine. La part la plus importante de ce Fonds correspondra à verser aux clubs 10 € par licencié ; 7 € qui sont apportés par la Fédération et la Ligue Bourgogne Franche-Comté et ses Districts apportant les 3 € restant, à concurrence de 1€50 pour la Ligue et 1€50 pour les Districts.

Cette aide représente pour notre Ligue, en particulier, environ 150 000 €, supportée sur l'exercice 2019-2020 et non pas 2020-2021, sous la forme d'une provision. C'est le principe qui a été adopté par la Fédération et que nous appliquerons. Cette aide est rendue possible par toutes les actions de restrictions économiques que nous avons pu faire avant et pendant la crise mais je pense que, même s'il fallait puiser dans nos Fonds propres, il fallait mettre en place ce Fonds de Solidarité essentiel pour nos clubs, dans la mesure bien sûr raisonnable de nos capacités. »

« **Troisième question** : la note du Président de la Ligue et des sept Présidents de District, diffusée à la fin de semaine dernière, indique « l'ensemble des clubs amateurs... toucheront 10 €... » et 5 lignes plus bas « ces 10 € par licencié seront crédités... » Y aura-t-il paiement effectif ou crédit inscrit sur les comptes des clubs ? »

Réponse :

« Cette somme de 10 € par licencié, je vous le confirme, sera inscrite sur les comptes clubs à savoir 5 € par licencié sur les comptes clubs Ligue et 5 € par licencié sur les comptes clubs District. C'est le choix qui a été fait pour notre territoire. Ceux-ci viendront donc en déduction des premiers appels de Fonds de la saison prochaine et donc en déduction pour la Ligue du coût des licences et des cotisations pour la saison 2020-2021. Pour rappel en ce qui concerne notre Ligue, le premier appel de fonds de la saison a été reporté au 30 septembre. Le Fonds de Solidarité sera donc crédité sur les comptes avant ce premier appel de fonds. »

3.2. Monsieur Jean-Yves FALCHIER – Président du Football Club Noidanais

« **Question** : quelle aide la Fédération Française de Football, la Ligue, peut-elle apporter à un club comme le nôtre après ces mois d'arrêt obligatoire qui a mis à mal les finances de notre association liés à vos organismes ? Ces aides peuvent être bien sûr d'ordre financier mais aussi d'aides aux frais de formation, d'arbitrage ou autres à venir dans les mois à venir. »

Réponse :

« Je viens de l'évoquer, la Fédération, la Ligue et les Districts ont mis en place un Fonds de Solidarité du football pour venir en aide à tous les clubs. Ce Fonds qui est au total de 30 millions d'euros comprend l'aide de 10€ par licencié pour les clubs qui en feront la demande.

La Fédération Française de Football attribuera également une dotation exceptionnelle en matériels pour 3 millions d'euros à tous les clubs de moins de 100 licenciés.

Et les aides à l'emploi, les aides à la formation seront augmentées pour la saison prochaine : 1,25 million d'euros ; 750 000 € pour l'emploi et 500 000 € pour la formation et ces aides complémentaires iront bien sûr directement aux clubs à travers le FAFA.

C'est donc un accompagnement très important qui est mis en place pour nos clubs. »

MESSAGE VIDEO DE CLOTURE PAR LE PRESIDENT DE LA LIGUE DANIEL FONTENIAUD

« En clôture de cette assemblée, je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre participation à cette première assemblée générale électronique. C'est un format tout à fait particulier qu'on a été obligé de mettre en place du fait de la crise sanitaire.

La saison prochaine constitue un défi majeur pour nous tous, pour notre football, pour le football Burgo-Comtois. J'espère que nous saurons tous ensemble créer des conditions pour que les licenciés, les parents de nos licenciés, puissent venir en toute confiance. Je sais que je peux compter sur chacun d'entre vous, sur votre engagement, sur l'engagement de tous vos bénévoles.

Sachez que vous pouvez compter sur nous pour continuer à vous accompagner dans les démarches de structuration de vos clubs, dans les démarches entreprises depuis de nombreuses années et qui se renforceront pour permettre de trouver toutes les solutions nécessaires à la reprise du football dès le mois d'août prochain.

Je vous souhaite de bonne vacances, profitez de cette liberté retrouvée tout en continuant de prendre soin de vous, tout en continuant de respecter les gestes barrière pour vous protéger et pour protéger les autres.

A très bientôt, et merci encore. »

Le Président,

Daniel FONTENIAUD

Le Secrétaire Général,

Jean-Marie COPPI